

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi, le 2 février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 2 février à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, Nancy Bergeron, Léo Gauthier, André Désilets.

Est absente : Manon Beaudet

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2016-02-014

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-02-015

Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2016 et le suivi.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 12 janvier 2016, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-02-016

Adoption des comptes.

Il est proposé par Léo Gauthier et secondé par André Désilets et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 49 808.84\$, dont 8 306.84\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2016-02-017

Conformité des eaux usées - paiement.

Le conseiller Léo Gauthier propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 3 000\$ pour la conformité des installations septiques au : 416, rue Ste-Hélène au coût de 2 525.00\$, 409 rang 3 au coût de 3 000.00\$ plus 1 200.00\$ pour les loyers, 209, rue de l'Église au coût de 3 000.00\$ et de défrayer une partie de la facture au propriétaire du 127 route 161 dû à sa facture de mutation au montant de 1 209.49.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2016-02-018

**Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska.**

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2016 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipale du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

En conséquence, sur proposition de Grégoire Bergeron appuyée par Léo Gauthier il est résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Samuel autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de Saint-Samuel autorise la directrice générale à retirer le (les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de Saint-Samuel désigne Madame Suzie Constant, directrice générale, à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 9 juin 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2016-02-019

Entente entre Jean-Yves Ferland et la Municipalité- prise d'eau.

Il est proposé par André Désilets, appuyé par Léo Gauthier et adopté à l'unanimité des conseillers d'exempter la taxe municipale à l'immeuble ou se situe la prise d'eau. Le propriétaire devra payer la taxe et la municipalité le remboursera par la suite. Cette entente n'est pas transférable à un futur propriétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Dépôt de la ristourne d'assurance MMQ au montant de 1 786\$.

2016-02-020

Demande de créditer les ordures au 171, route 161.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose de créditer les ordures du 171, route 161, cet emplacement n'a jamais eu de bac à ordures.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2016-02-021

Extermination rat au 254, rue de l'Église.

Le conseiller, Grégoire Bergeron, propose d'informer les propriétaires du 254 rue de l'Église que l'exterminateur termine son mandat le 13 février 2016 et après cette date se sera leur responsabilité de contrôler l'intrusion de rat.

2016-02-022

La municipalité appui les citoyens à faire la demande d'acquisition des zones de non-accès.

Attendu que la municipalité a pris connaissance de la demande de certains propriétaires adressée au Ministère des Transports du Québec (ci-après : le MTQ), demande ayant pour but d'acquérir des lisières de terrain contiguë à leur propriété respective;

Attendu que ces lisières de terrain sont entretenues aux frais de ces propriétaires et de la municipalité depuis au moins quarante (40) ans tel que mentionné à la demande des propriétaires;

Attendu que le MTQ ou le Gouvernement du Québec n'a payé aucune taxe ou autre somme d'argent à la Municipalité concernant ces lisières de terrain alors que celle-ci a payé elle-même des frais au cours des ans pour leur entretien;

Attendu que ces propriétaires désirent acquérir du MTQ la lisière de terrain contiguë à leur propriété respective à la condition que le prix demandé soit raisonnable et tienne compte de la valeur des terrains à Saint-Samuel;

Attendu que la valeur des terrains à Saint-Samuel est d'environ vingt-cinq cents le pied carré;

Attendu que les lisières de terrain ne semblent avoir aucune utilité pour le MTQ;

Attendu qu'il y a de nombreuses servitudes de non accès qui n'ont également aucune utilité mais qui sont un frein pour notre développement;

Attendu que ces lisières de terrain n'ajoutent pas de plus-value aux propriétés de nos contribuables.

IL EST PROPOSÉ par Léo Gauthier **ET APPUYÉ** par André Désilets **ET**

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer la démarche des propriétaires et de demander au MTQ d'acquiescer à leur demande.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2016-02-023

**VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

Il est proposé par Denis Bergeron
appuyé par Nancy Bergeron
et unanimement résolu

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudières-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 Boul. Renault, Beauceville, Qc, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Période de questions.

Étant présente, la propriétaire du 254 de l'Église, monsieur le maire avise Mme Moisan de la situation de l'exterminateur et de la résolution 2016-02-021.

Grégoire Bergeron demande à la municipalité que les organisateurs de la tire de tracteur désirent emprunter la pelle pour faire une tranchée entre le garage municipal et la terre à Ferme Arseneault. La municipalité accepte que les loisirs fassent une tranchée.

Une planification des travaux de voirie sera faite sous peu.

Le caucus sera remis au mercredi 24 février 2016.

Avenues Santé Bois-Francs a vendu la maison, une promesse de vente est signée avec l'agent d'immeuble.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Nancy Bergeron propose la levée de la séance à 20 h 25. La séance est close.

**Denis Lampron,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**